

0 à 19 ans : C'est le groupe d'âge préscolaire ou scolaire qui est généralement dépendant des parents ou adultes qui l'entourent. La caractéristique de cette classe d'âge est d'être en évolution ou en développement. À cette fin, le support familial et sociétal est plus important.
20 à 39 ans : C'est le groupe d'âge où l'on fait des choix de vie en tant qu'adulte. Certains choisiront d'abord l'université, d'autres prendront directement le chemin du marché du travail. Dans ce groupe d'âge, les couples et les familles se forment.
40 à 64 ans : C'est un groupe d'âge où la stabilité ou la consolidation est généralement de mise, tant en termes d'emploi que de famille, quoique des remaniements ou déplacements puissent être possibles et sont de plus en plus courants.
65 à 79 ans : C'est le groupe d'âge auquel les gens accèdent à leur retraite active. Certains l'occuperont à une deuxième carrière parfois moins prenante. La majorité aura davantage de temps de loisir. C'est un groupe d'âge où les besoins de soins de santé s'accroissent.
80 et plus : C'est le groupe des personnes âgées. Leur autonomie et capacités physiques diminuent considérablement.

Tableau 7.3 :
Écart de population à l'horizon de 2021 par classe d'âge à partir des données de population de 2001

	0 à 19 ans	20 à 39 ans	40 à 64 ans	65 à 79 ans	80 et plus
Montréal Nord-Est	-3 713	-4 052	4 669	7 356	5 403
Laval Est	-1 747	-850	1 061	2 335	1 383
Couronne Nord-Est	-2 853	1 118	7 855	10 109	1 266
Total zone	-8 312	-3 784	13 585	19 800	8 052

Source : Desgagnés, 2002,

La lecture du tableau précédent démontre que la classe d'âge scolaire (0-19 ans) est appelée à diminuer considérablement dans chacune des trois sous-zones. Conséquemment, les besoins, en termes de garderies, écoles primaires et écoles secondaires, devraient décroître. Il n'y a que dans la Couronne Nord-Est, où la sous-classe des enfants qui ont de 0 à 4 ans pourrait croître d'un peu plus de 500 personnes, que les besoins de garderies pourraient s'accroître (le détail des projections par classe d'âge se trouve à l'annexe B).

La classe d'âge des 20 à 39 ans devrait décroître à Montréal Nord-Est et à Laval Est, alors qu'elle croît dans la Couronne Nord-Est. Tel que mentionné, c'est dans ce groupe d'âge que les ménages et les familles se forment. L'accès à une première propriété suit souvent ces étapes et, puisque les résidences situées dans les banlieues sont moins dispendieuses tout en offrant un cadre de vie généralement prisé pour l'éducation des enfants, les jeunes adultes préféreront donc cette localisation. En termes de besoins institutionnels, ils requièrent l'encadrement nécessaire pour élever leurs enfants. Cependant, comme en fait foi la

projection du groupe d'âge des moins de 19 ans, ils n'en produisent pas suffisamment pour requérir des institutions additionnelles. Mentionnons aussi qu'en ayant moins d'enfants, les adultes ont davantage de temps pour travailler et davantage de ressources et de flexibilité pour les loisirs. Ainsi, les institutions à caractère culturel et sportif pourraient être appelées à se développer notamment pour ce groupe d'âge.

La classe des 40 à 64 ans n'est pas une classe d'âge qui recourt d'une façon marquée à des services publics ou des institutions en particulier. Cependant, une croissance de ce groupe d'âge pourrait se répercuter dans les besoins pour l'ensemble des institutions, mise à part l'éducation, quoique les conditions socio-professionnelles actuelles poussent de plus en plus les gens vers l'éducation permanente ou le transfert vers une deuxième carrière.

La classe des 65 à 79 ans est celle qui connaîtra la hausse du nombre de personnes, en absolu, la plus importante et ce, pour chacun des territoires. Les services de loisirs, de culture et de santé sont fortement sollicités par ce groupe. Ainsi, des services et ressources institutionnels additionnels et adaptés aux besoins de ce groupe pourraient être requis dans ces catégories.

Le groupe des personnes âgées devrait croître également dans les trois zones d'étude à l'horizon 2021, mais d'une manière moins prononcée pour les territoires de Laval Est et de la Couronne Nord-Est que pour Montréal Nord-Est. Il est connu qu'au-delà de 80 ans, les personnes deviennent progressivement moins autonomes et requièrent davantage de services, d'où une tendance à opter pour une localisation plus urbaine que banlieusarde; elles se départiront souvent de leur résidence ou logement pour aller dans un centre pour personnes âgées. Bien que l'on retrouve également des résidences pour personnes âgées en banlieue, les localisations plus centrales, qui favorisent des développements bâtis de plus forte densité et qui sont situés plus près des services de santé sont privilégiées.

Notons finalement que pour les trois derniers groupes d'âge, c'est à Montréal Nord-Est et dans la Couronne Nord-Est que les volumes de personnes sont des plus significatifs et pourraient justifier d'autant un accroissement des besoins institutionnels.

En somme, notre territoire d'étude devrait connaître une décroissance des besoins institutionnels de type scolaire et une croissance des besoins de services et institutions de loisirs, de culture et de santé. Le parachèvement de l'autoroute 25 pourrait accroître les besoins institutionnels dans l'ensemble du territoire d'étude, conséquemment à la croissance des constructions de logement.

BIBLIOGRAPHIE

- Agence métropolitaine de transport. 2000. Enquête Origine-Destination 1998 : mobilité des personnes dans la région de Montréal. Agence métropolitaine de transport, Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal, Société de transport de la Rive-Sud de Montréal, Société de transport de la Ville de Laval, ministère des Transports du Québec, ministère des Affaires municipales et de la Métropole et l'Association des CIT.
- Auger, René. 2002. Communication personnelle. Régie Régionale de la santé et des services sociaux de Laval.
- Conseillers ADEC (Les). 2002. Le développement industriel et commercial dans le territoire d'influence de l'autoroute 25 advenant la construction du lien proposé entre l'autoroute 440 à Laval et l'échangeur A-25/A-40 à Montréal.
- Desgagnés, Pierre. 2002. ES-3 Projections de la population et des ménages, 1991-2016 – Méthode, hypothèses et résultats. Ministère des Transports du Québec, Direction de la planification, Service économie, statistique et encadrement des plans de transport Gouvernement du Québec.
- Generation V. 2000. Base de données Mosaïc : Projections de population et de logements pour 2000.
- Jacques, Nicole. 2002. Communication personnelle. Commission scolaire Pointe-de-l'Île. Service des Ressources financières.
- Lague, Monique. 2002. Communication personnelle. Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière.
- Lalande. 2002. Communication personnelle. Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles. Service des Ressources matérielles.
- Maltais, Gaétan. 2002. Communication personnelle. Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles. Service des Ressources humaines.

Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). 2002. Liste des commissions scolaires et de leurs établissements.

Site Internet : www.meq.gouv.qc.ca/ADMINIST/OrgScol/m_etablis.htm

Ministère de la Famille et Enfance. 2002. Liste des garderies par municipalité et nombre de places disponibles.

Site Internet : <http://www.famille-enfance.gouv.quebec.ca/nouveau/centres.html>

Ministère de la Santé et des Services sociaux. 2002. Répertoire des établissements. Site

Internet : <http://www.msss.gouv.qc.ca/f/reseau/repetablis.htm>

Ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM). 2001. Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales, région métropolitaine de Montréal 2001-2021. Gouvernement du Québec.

Ministère des Transports du Québec (MTQ). 2000. Plan de gestion des déplacements - Région métropolitaine de Montréal – Stratégie d'intervention prioritaire. Gouvernement du Québec.

Ministère des Transports du Québec (MTQ). 2001. Prolongement de l'autoroute 25 entre l'autoroute 440 et le boulevard Henri-Bourassa, Laval-Montréal, Étude d'impacts sur l'environnement, Rapport de justification. Gouvernement du Québec.

Pépin, Benoît. 2002. Communication personnelle. Assistant directeur du département de la prévention des incendies à Ville de Laval.

Saulnier. 2002. Communication personnelle. Commission scolaire de Montréal. Service des Ressources matérielles.

SCHL. 2002. Volumes annuels de production : compilations spéciales et données brutes de production par municipalité.

Service correctionnel du Canada. 2001. Profil des établissements correctionnels fédéraux du Canada : Région du Québec. Site Internet : http://www.csc-scc.gc.ca/text/facilit/institutprofiles/ftcque_f.shtml

Statistique Canada. 2002. Recensement de 2001.

Statistique Canada. 2000. Permis de bâtir : Catalogue 64-001.

Statistique Canada. 1999. Permis de bâtir : Catalogue 64-001.

Statistique Canada. 1998. Permis de bâtir : Catalogue 64-001.

Statistique Canada. 1997. Recensement de 1996.

Statistique Canada. 1992. Recensement de 1991.

Sûreté du Québec. 2002. Répertoire. Site Internet : <http://www.suretequebec.gouv.qc.ca/>

Ville de Laval. 2002. Sécurité publique. Site Internet : <http://www.ville.laval.qc.ca/>

Ville de Laval. 2001. Permis de construction, certificats d'autorisation (en valeur et en nombre) et certificats d'occupation pour la période du 2000-01-01 au 2000-12-31.

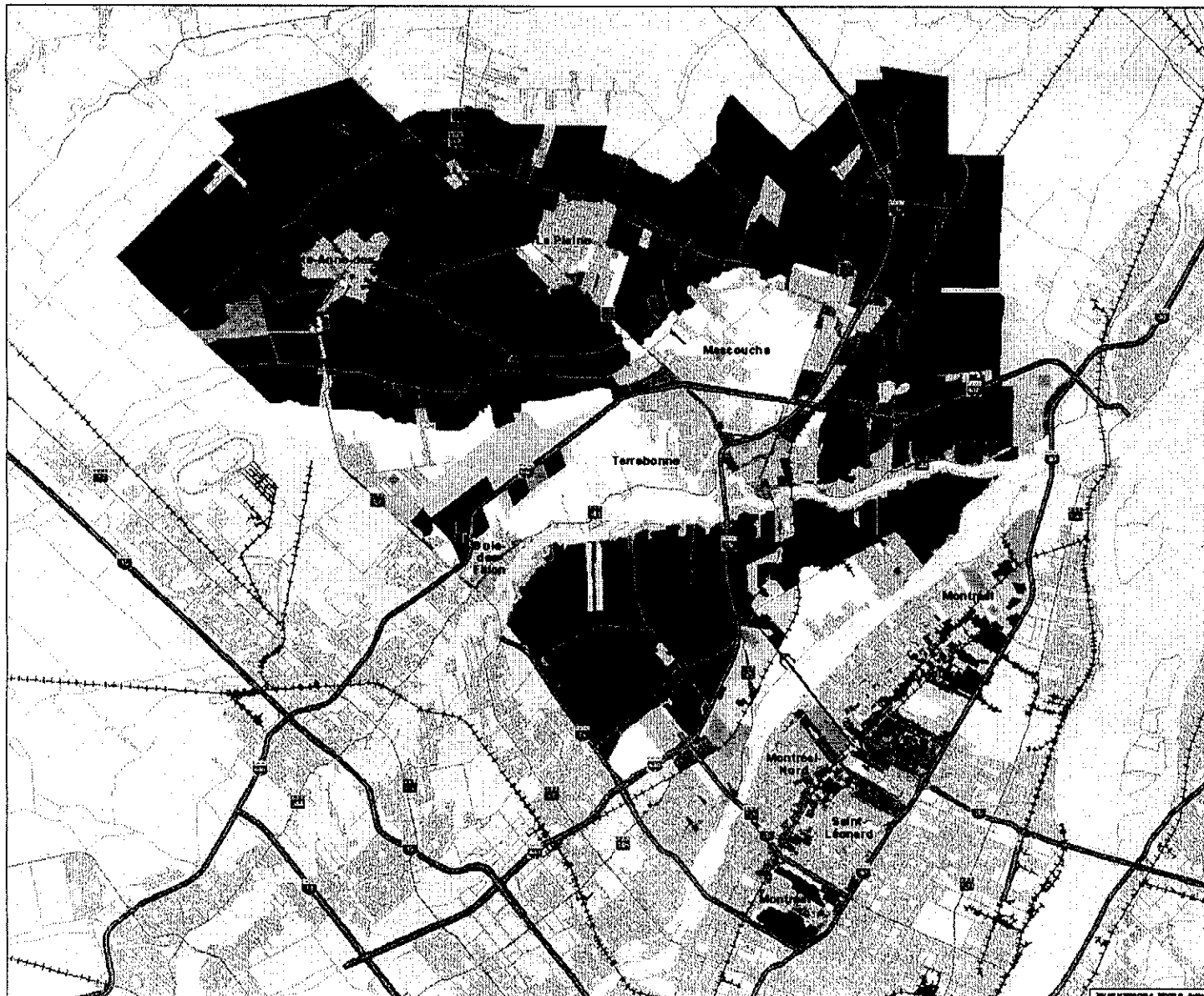
Ville de Laval. 2000. Permis de construction, certificats d'autorisation (en valeur et en nombre) et certificats d'occupation pour la période du 1999-01-01 au 1999-12-31.

Ville de Laval. 1999. Permis de construction, certificats d'autorisation (en valeur et en nombre) et certificats d'occupation pour la période du 1998-01-01 au 1998-12-31.

Ville de Montréal. 2002a. Service de police de la Ville de Montréal. Site Internet :
<http://www2.ville.montreal.qc.ca/>

Ville de Montréal. 2002b. Service de protection des incendies de la Ville de Montréal. Site Internet : <http://www2.ville.montreal.qc.ca/>

A. CARTE D'OCCUPATION DU SOL



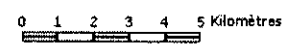
PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 25

Occupation du sol
Version 2002

- Occupation du sol
- Agricole
 - Commerciale
 - Industrielle
 - Institutionnelle
 - Résidentielle

- Affectation du sol
- Autre
 - Commerciale
 - Industrielle
 - Urbain-autre

- Prolongement de l'autoroute 25
- Autoroute
- Voie ferrée
- Route provinciale
- Voie locale



NOTES MÉTHODOLOGIQUES RELATIVES À LA CARTOGRAPHIE

La carte de l'occupation du sol a été réalisée à partir des fichiers vectoriels (MapInfo) fournis par le ministère des Transports (MTQ) concernant l'occupation du sol (1996) et l'affectation du sol tiré du schéma d'aménagement (1998). Dans un premier temps, nous avons ajusté l'information d'occupation à l'aide des orthophotos (1999) de la région d'étude. C'est-à-dire que les zones occupées et non occupées pouvaient être identifiées sur les photos. Par la suite, plusieurs couches d'informations, provenant de nos bases de données, y ont été superposées afin de mettre à jour les caractéristiques du milieu urbain, notamment les zones commerciales et institutionnelles. L'ensemble fut alors présenté à divers intervenants oeuvrant dans le domaine de l'urbanisme présentement en fonction au sein des MRC et municipalités concernées. À l'issue de ces rencontres, les cartes ont été corrigées afin de tenir compte des informations récoltées.

Sur les fichiers d'occupation, nous retrouvons 14 classes d'occupation que nous avons réduites à 6. Le Tableau A.1 donne la concordance entre les deux systèmes de classes.

Tableau A.1:
Classes des occupations du territoire

Classes au fichier d'occupation	Classes regroupées pour cartes d'occupation
Commercial	Commercial
Industriel	Industriel
Institutionnel	Institutionnel
Résidentiel	Résidentiel
Culture annuelle	Agricole
Culture pérenne	Agricole
Eau	Autre
Espaces verts	Autre
Forêt	Autre
Friches	Autre
Humide	Autre
Infrastructures de transport	Autre
Végétation aquatique	Autre
Vacant ou non bâtis	Autre

En ce qui concerne les territoires vacants ou non bâtis, nous disposons d'un fichier d'informations sur les affectations que nous utilisons pour illustrer sur la carte le potentiel d'utilisation des sols pour chacune des principales fonctions de développement du territoire.

Les classes d'affectation sont présentées au Tableau A.2 et sont définies de manière à les harmoniser le plus possible aux classes d'occupation.

Tableau A.2 :
Classes des affectations du territoire

Classes au fichier d'affectation	Classes aux cartes d'occupation et d'affectation
Commercial	Commercial
Industrie lourde	Industriel
Industrie légère	Industriel
Urbain	Urbain autre
Différé (aire de développement différée)	Urbain autre
Publique (salles de spectacle, parcs)	Urbain autre
Mixte (commerce et résidentiel)	Urbain autre
Péri-urbain (généralement construit)	Urbain autre
Semi-urbain	Urbain autre
Récréatif intensif (golf)	Autre
Récréatif extensif (parcs)	Autre
Conservation	Autre
Agricole	Agricole

Les affectations représentent des intentions d'utilisation de territoires qui sont souvent imprécises et modifiées par le plan d'urbanisme et les règlements de zonage. Pour connaître les intentions les plus récentes, nous avons consulté les services d'urbanisme et les responsables du développement économique des villes et des MRC concernées pour obtenir les mises à jour et les précisions nécessaires.

La désignation « urbain autre » représente principalement des intentions de développement résidentiel pouvant aussi comprendre des petites parcelles institutionnelles et commerciales.

Il est à remarquer que la catégorie « autre » représentée en jaune sur les cartes concerne des territoires qui ont des limites naturelles à l'occupation ou dont la vocation est vouée à la conservation ou la récréation. Dans ces derniers cas, il s'agit de golfs établis ou de parcs récréatifs reconnus; sans être bâtis, ces territoires sont donc occupés par certaines activités. Nous les considérons non disponibles au développement.

La Ville de Laval, tout comme la MRC des Moulins, sont en révision de leur schéma d'aménagement et leurs intentions sont susceptibles d'être modifiées par les schémas d'aménagement de leur MRC ou de la CMM en préparation.

Intervenants consultés :

Chantal Laliberté, aménagiste et coordonnatrice adjointe de la MRC des Moulins.

Jacques Dumas, chef du Service du génie du module gestion du territoire et développement économique de la Ville de Terrebonne.

France Desrochers, urbaniste de la Ville de Mascouche.

Sylvain Dubois, chef de division, Planification et aménagement du territoire, Service de l'urbanisme, Ville de Laval.

B. COMPLÉMENT D'INFORMATIONS POUR LE SECTEUR RÉSIDENTIEL, LA POPULATION ET LES MÉNAGES

HISTORIQUE DE LA POPULATION

La population du territoire est estimée à 414 205 personnes en 2001 (lorsqu'on utilise les données du recensement de 2001 par îlot, ce qui permet une définition précise de la population de notre territoire, c'est pourquoi cette donnée diffère de celle du tableau suivant, dont l'agrégation est réalisée à partir des secteurs de recensement). Cela représente 12 % de l'ensemble de la population de Montréal.

Tableau B.1 :
Population pour 1991, 1996 et 2001 et projection pour 2021

Zone ¹	Population			Projection ² 2021	Variation			Projection 2001-2021
	1991	1996	2001		1991-1996	1996-2001	1991-2001	
Mtl Nord-Est	242 288	239 285	242 701	263 138	-1,2 %	1,4 %	0,2 %	8,4 %
Laval Est	48 613	49 483	50 958	55 242	1,8 %	3,0 %	4,8 %	8,4 %
Cour. Nord-Est	106 962	121 763	129 103	148 168	13,8 %	6,0 %	20,7 %	14,8 %
Territoire d'étude	397 863	410 531	422 762	466 548	3,2 %	3,0 %	6,3 %	10,4 %

1- Les projections ne sont pas disponibles au niveau des SR mais plutôt au niveau des territoires municipaux et arrondissements. Une estimation de la part de ceux-ci situés dans notre zone a été appliquée afin d'obtenir une projection pour un territoire équivalent aux données de population.

Sources : Données de population 1991, 1996 et 2001 : Statistique Canada, 1992, 1997, 2002.
Projections 2021 : Desgagnés, 2002.

Le Tableau B.1 présente quelques données de population concernant le territoire d'étude. Fait à remarquer, les populations des zones de Montréal Nord-Est ainsi que celle de Laval-Est ont augmenté faiblement au cours des dix dernières années, alors que celle de la couronne Nord-Est augmentait de 21 %.

La Figure B.1 permet de constater que près des deux tiers de la population du territoire à l'étude résidait, en 1991, dans la zone montréalaise; que le quart résidait dans la Couronne Nord-Est; et que moins de 13 % habitait Laval-Est. La répartition de la population n'est donc pas proportionnelle à l'étendue du territoire, puisque Montréal Nord-Est représente seulement près du quart du territoire d'étude. La densité de population est donc beaucoup plus élevée dans la zone montréalaise que dans la Couronne Nord-Est et, dans une moindre proportion, qu'à Laval-Est.

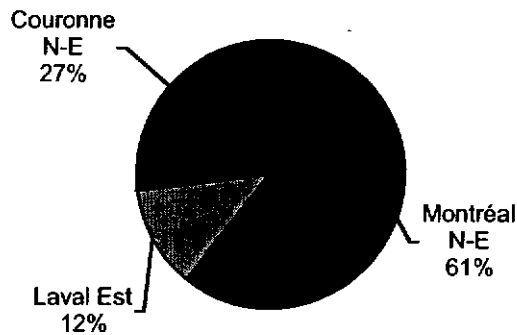


Figure B.1 : Répartition de la population de l'ensemble du territoire d'étude en fonction des trois zones (1991)

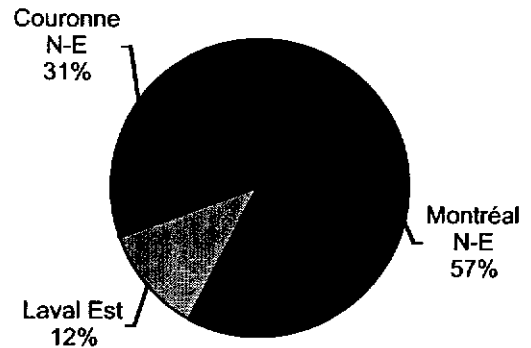


Figure B.2 : Répartition de la population de l'ensemble du territoire d'étude en fonction des trois zones (2001)

Il apparaît que dans notre territoire d'étude, sur la période s'étalant de 1991 à 2001, la proportion de la population habitant Montréal Nord-Est a diminué, passant de 61 % à 57 %. Ce phénomène ne s'étend cependant pas à la Couronne Nord-Est dont la proportion de population a augmenté, entre 1991 et 2001, de 27 % à 31 %. Quant à la zone lavaloise, elle a maintenu la même proportion de population à 12 %. C'est ce qu'illustre la Figure B.2, présentée ci-haut (Statistique Canada, 1992 et 2002).

Dans l'ensemble, la population est restée relativement stable entre 1991 et 2001. Cependant, comme l'indique la Figure B.3, la situation diffère au sein de chacune des trois zones. Ainsi, si Montréal Nord-Est et Laval-Est ont connu une baisse de leur population, la Couronne Nord-Est a profité d'une augmentation importante de sa population, soit de 21 % (Statistique Canada, 1992 et 2002). Les projections à l'horizon de 2021 suggèrent que la population de chacune des zones augmentera; cette augmentation est plus marquée dans la Couronne Nord-Est en termes relatifs, mais en absolu, les augmentations de population de Montréal Nord-Est et de la Couronne Nord-Est seront du même ordre de grandeur, environ 20 000 personnes, alors qu'à Laval Est l'augmentation prévue est de l'ordre de 5 000 personnes.

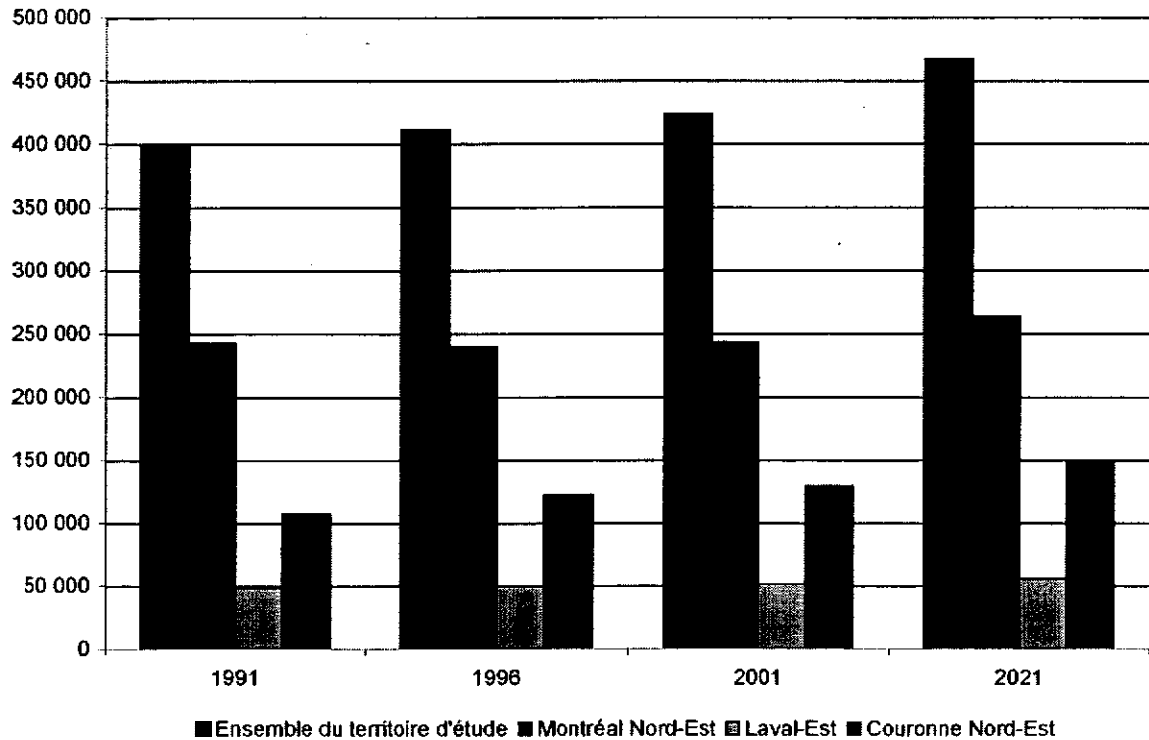


Figure B.3: Évolution de la population dans notre territoire d'étude depuis 1991 et projection pour 2021

Les prochains tableaux présentent l'évolution des groupes d'âge de la population de nos trois zones et de l'ensemble du territoire d'étude. Ces tableaux ont été extraits des bases de données de population par SR, en appliquant la proportion faisant partie de notre territoire pour les SR qui la dépassaient.

Tableau B.2 :
Évolution de la population par classe d'âge entre 1991 et 2001

	0 à 4	5 à 9	10 à 14	15 à 19	20 à 24	25 à 29	30 à 34	35 à 39	40 à 44	45 à 49	50 à 54	55 à 59	60 à 64	65 à 69	70 à 74	75 à 79	80 à 84	85 à 89	90 et +
Montréal Nord-Est	-5	17	0	-10	-17	-27	-16	11	8	10	11	-1	-2	7	35	39	40	63	92
Laval Est	-20	9	1	1	-5	-29	-26	7	25	16	19	4	-4	29	97	97	87	80	122
Couronne Nord-Est	-14	24	17	21	27	-21	-20	19	39	50	95	90	49	53	67	56	61	103	152
Total zone	-10	18	6	0	-7	-25	-18	13	20	22	29	15	5	16	46	46	46	68	100

Desgagnés, 2002

Tableau B.3 :
Évolution de la population par classe d'âge entre 1991 et 2021

	0 à 4	5 à 9	10 à 14	15 à 19	20 à 24	25 à 29	30 à 34	35 à 39	40 à 44	45 à 49	50 à 54	55 à 59	60 à 64	65 à 69	70 à 74	75 à 79	80 à 84	85 à 89	90 et +
Montréal Nord-Est	-10	1	-7	-9	-21	-21	-20	-10	-7	1	10	28	34	35	67	71	101	166	312
Laval Est	-22	-12	-17	-10	-17	-20	-25	-13	1	-1	20	38	51	76	163	203	254	281	449
Couronne Nord-Est	-8	6	2	18	22	-2	-9	3	20	39	111	210	255	282	330	269	221	289	468
Total zone	-11	1	-5	-2	-12	-16	-17	-6	2	11	31	59	70	73	112	107	127	188	340

Desgagnés, 2002

Tableau B.4 :
Évolution de la population par classe d'âge entre 2001 et 2021

	0 à 4	5 à 9	10 à 14	15 à 19	20 à 24	25 à 29	30 à 34	35 à 39	40 à 44	45 à 49	50 à 54	55 à 59	60 à 64	65 à 69	70 à 74	75 à 79	80 à 84	85 à 89	90 et +
Montréal Nord-Est	-5	-13	-7	0	-5	7	-5	-18	-13	-8	-1	29	37	26	24	23	44	63	115
Laval Est	-3	-19	-18	-11	-12	12	2	-19	-20	-15	1	33	58	36	34	54	89	112	148
Couronne Nord-Est	6	-15	-13	-3	-3	24	13	-14	-14	-8	8	63	139	150	157	137	100	91	125
Total zone	-1	-14	-10	-2	-5	12	1,8	-17	-15	-9	1,8	39	61	49	46	42	55	71	120

Desgagnés, 2002

Tableau B.5 : Données de population par classe d'âge 2001 et projections à l'horizon 2021

	0 à 4	5 à 9	10 à 14	15 à 19	20 à 24	25 à 29	30 à 34	35 à 39	40 à 44	45 à 49	50 à 54	55 à 59	60 à 64	65 à 69	70 à 74	75 à 79	80 à 84	85 à 90 et +	
Montréal Nord-Est 2001	15 143	16 028	14 866	14 993	17 499	17 840	18 217	19 969	19 077	17 229	16 360	14 146	12 766	11 831	10 383	8 072	4 990	2 802	1 270
Montréal Nord-Est 2021	14 443	13 947	13 896	15 030	16 687	19 085	17 388	16 313	16 512	15 785	16 135	18 290	17 525	14 848	12 870	9 924	7 175	4 562	2 728
Ecart absolu	-700	-2 081	-969	37	-812	1 245	-829	-3 656	-2 564	-1 445	-225	4 143	4 759	3 017	2 487	1 852	2 185	1 760	1 458
Laval Est 2001	2 506	3 462	3 586	3 413	3 304	2 786	3 426	4 505	4 827	4 249	3 760	3 299	2 666	2 520	2 115	1 325	717	380	214
Laval Est 2021	2 422	2 805	2 956	3 038	2 913	3 131	3 486	3 641	3 880	3 629	3 777	4 371	4 204	3 422	2 833	2 040	1 358	805	531
Ecart absolu	-84	-657	-630	-376	-390	345	60	-864	-947	-620	17	1 072	1 538	902	718	715	641	425	317
Couronne Nord-Est 2001	8 427	11 660	11 058	9 123	7 775	7 958	10 187	13 343	13 180	10 652	8 649	6 519	4 117	3 111	2 255	1 396	732	370	159
Couronne Nord-Est 2021	8 957	9 921	9 642	8 895	7 509	9 840	11 540	11 492	11 311	9 825	9 377	10 640	9 819	7 773	5 789	3 309	1 461	708	358
Ecart absolu	530	-1 739	-1 416	-228	-266	1 882	1 353	-1 851	-1 869	-827	728	4 121	5 702	4 662	3 534	1 913	729	338	199
Total zone 2001	26 076	31 149	29 510	27 529	28 577	28 584	31 831	37 817	37 083	32 130	28 769	23 964	19 549	17 462	14 753	10 794	6 439	3 552	1 644
Total zone 2021	25 822	26 673	26 494	26 963	27 109	32 056	32 414	31 446	31 703	29 239	29 289	33 301	31 549	26 043	21 492	15 273	9 994	6 075	3 617
Ecart absolu	-254	-4 477	-3 015	-566	-1 468	3 472	584	-6 371	-5 380	-2 891	520	9 337	11 999	8 581	6 740	4 480	3 555	2 523	1 974

Desgagnés, 2002

HISTORIQUE DES MÉNAGES

L'analyse de l'évolution du nombre de ménages comparée à celle de la population nous indique l'existence de certains phénomènes (voir Tableau B.1 et Tableau B.6).

Premièrement, à Montréal Nord-Est et à Laval-Est, l'amplitude des variations de population est plus importante que l'amplitude des variations du nombre de ménages, alors que l'inverse est observé pour la Couronne Nord-Est.

Deuxièmement, dans Montréal Nord-Est, on constate une augmentation du nombre de propriétaires et une baisse du nombre de locataires, alors qu'à Laval-Est et dans la Couronne Nord-Est, c'est l'inverse qui se produit. Par ailleurs, pour la Couronne Nord-Est, la croissance du nombre de logements est du même ordre que celle de la population (voir Tableau B.6).

Tableau B.6 :
Nombre de ménages et mode d'occupation pour 1991, 1996, 2000 ainsi que les projections pour 2021

Zone	Mode d'occupation	Nombre de ménages et proportion propriétaires/locataires			Variations		
		1991	1996	2021	91-96	96-01	01-21
Mtl Nord-Est	Propriétaire (%)	37 %	38 %	Nd	4,6 %	-2,6 %	Nd
	Locataire (%)	63 %	62 %	Nd	-0,2 %	-6,0 %	Nd
	Nombre total	98 655	100 200	110 209	1,6 %	-1,9 %	12,2 %
Laval Est	Propriétaire (%)	76 %	76 %	Nd	7,5 %	-11,0 %	Nd
	Locataire (%)	24 %	24 %	Nd	7,1 %	9,4 %	Nd
	Nombre total	18 005	19 310	21 461	7,2 %	-6,2 %	18,5 %
Cour. Nord-Est	Propriétaire (%)	80 %	79 %	Nd	14,9 %	4,2 %	Nd
	Locataire (%)	20 %	21 %	Nd	21,0 %	15,5 %	Nd
	Nombre total	35 390	41 165	56 713	16,3%	6,6 %	29,2 %
Territoire d'étude	Propriétaire (%)	51 %	53 %	Nd	8,7 %	-1,5 %	Nd
	Locataire (%)	49 %	47 %	Nd	2,3 %	-2,7 %	Nd
	Nombre total	152 050	160 675	188 383	5,7 %	-0,3 %	17,6 %

Notons que les données du recensement de 2001 sur les ménages et les modes de propriété devraient paraître en octobre 2002.

Sources : Données de population 1991 et 1996 : Statistique Canada, 1992, 1997.

Projections 2021 : Ministère des Transports, 1997.

Le Tableau B.6 nous apprend que, dans l'ensemble du territoire d'étude, on compte à peu près la même proportion de propriétaires que de locataires. Cependant, entre la zone montréalaise et les deux autres, la tendance, quant au mode d'occupation, est très différente. Ainsi, la première compte plus de 60 % de locataires, tandis qu'à Laval Est et dans la Couronne Nord-Est, plus des trois-quarts des ménages sont propriétaires de leur habitation. Cette situation est encore plus marquée dans la Couronne Nord-Est que dans Laval Est. Ces tendances n'ont pas changé entre 1991 et 2000 (Statistique Canada, 1992; Generation V, 2000).

L'augmentation de la population que nous avons notée précédemment sur la période 1991-2001 dans la Couronne Nord-Est se traduit par une augmentation d'importance similaire des ménages, soit 24,0 %. Soulignons que les nouveaux ménages ont fait augmenter la proportion de locataires dans cette zone. La proportion de ménages locataires est également à la hausse dans la zone de Laval Est, alors qu'elle a diminué dans la zone de Montréal Nord-Est.

REVENU MOYEN PAR MÉNAGE POUR 1991-1996 ET 2000

Des trois zones à l'étude, Laval Est est celle dont le revenu moyen par ménage est le plus élevé, tandis que Montréal Nord-Est est celle où il est le moins élevé. Cette situation s'est maintenue de 1991 à 2000 (voir Tableau B.7). Pour la RMRM, le revenu moyen des ménages en 1996 était de 44 591 \$ par an, alors que pour l'ensemble de la province du Québec, il était de 42 229 \$.

Tableau B.7 :
Revenu moyen par ménage pour 1991, 1996 et 2001

Zone	Revenu moyen par ménage (\$ courants)			Variations		
	1991	1996	2000	91-96	96-00	91-00
Mtl Nord-Est	36 703	35 931	42 329	-1,4%	18,2%	16,5%
Laval Est	52 960	54 077	58 976	0,9%	11,9%	13,0%
Cour. Nord-Est	46 460	48 180	54 194	4,0%	12,9%	17,4%
Territoire d'étude	40 832	40 784	nd	-0,1%		

Sources : Données de population 1991 et 1996 : Statistique Canada, 1992, 1997.
 Données de population de 2000 : Generation V, 2000.

Cependant, cet écart a tendance à s'amenuiser en 2000 (voir Figure B.4).

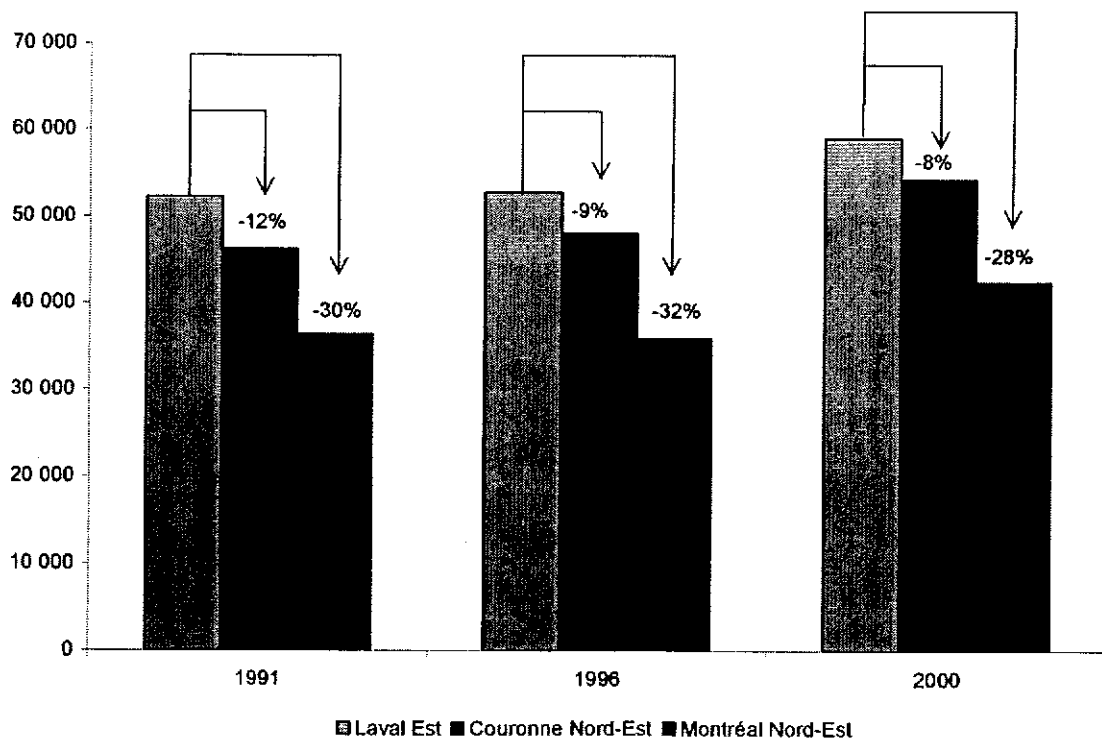


Figure B.4 : Écart entre le revenu moyen des ménages de Laval Est et celui des deux autres zones

OCCUPATION DU SOL - RÉSIDENTIEL

Si l'on examine la situation en tenant compte, cette fois-ci, du découpage plus fin de chacune des zones que nous avons présenté précédemment (voir Figure 3.1), on constate qu'à Laval Est ainsi que dans la Couronne Nord-Est, il y a pratiquement la même superficie de territoire destinée à la fonction résidentielle (occupé ou vacant) à l'ouest et à l'est du tronçon de l'A-25 projeté. Ceci est vrai autant pour les terrains déjà bâtis que pour ceux aujourd'hui affectés à cette fonction mais non encore bâtis (voir Figure B.6 et Figure B.7).

À Montréal Nord-Est, la distribution est / ouest est différente. En effet, presque les deux tiers des terrains voués à la fonction résidentielle (occupé ou vacant) se trouvent à l'ouest du futur tronçon, soit 19,0 km². Cependant, les 6,5 km² toujours disponibles pour la construction d'habitations résidentielles se répartissent de façon pratiquement égale entre les quatre subdivisions (voir Figure B.5).

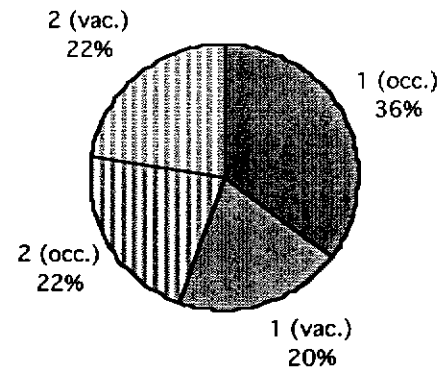
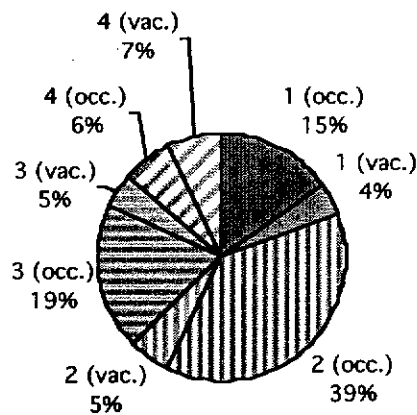


Figure B.5 : Proportion de la fonction résidentielle - Montréal Nord-Est

Figure B.6 : Proportion de la fonction résidentielle - Laval Est

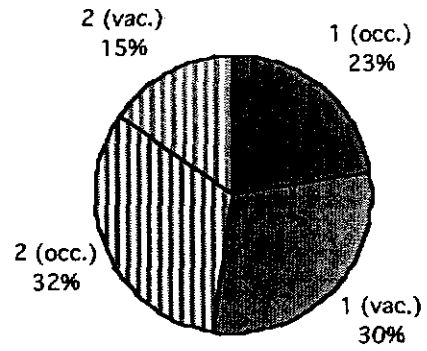


Figure B.7 : Proportion de la fonction résidentielle – Couronne Nord-Est

CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE

Il convient de souligner certains facteurs structurants de l'offre nouvelle de logement. En premier lieu, le secteur "est" de Laval n'a capté qu'un peu plus de 10 % de la production lavalaise totale d'unités de logements et sa performance annuelle au cours de la dernière décennie a avoisiné de cent cinquante (150) unités par année. En second lieu, sur l'Île de Montréal, les volumes annuels de mises en chantier ont été très variables d'une année (ou période) à l'autre. Cela n'est guère surprenant car la disponibilité de terrains y est plus limitée qu'en banlieue, en particulier comparativement à la Couronne Nord-Est, comme nous l'avons constaté précédemment.

Tableau B.8 :
Moyenne annuelle de mises en chantier dans les secteurs montréalais, 1989-2001

	Anjou		Montréal-Nord		Rivière-des-Prairies	
	Total	Unités d'app.	Total	Unités d'app.	Total	Unités d'app.
1989 - 1991	204	(164)*	99	(87)	681	(390)
1992 - 1996	74	(51)	34	(2)	219	(98)
1997 - 2001	177	(132)	18	(4)	202	(110)
1989 - 2001	148	(113)	55	(35)	392	(213)

* Nombre total de logements mis en chantier (construction de nouvelles unités d'appartements).

Source : Calculs de Pierre Bélanger économiste à partir des données de production annuelle de la SCHL

Il en résulte des fluctuations importantes dans la profondeur des marchés qui peuvent être rejoints d'une période à l'autre et ce, pour chaque marché en habitation. Une façon intéressante de prendre en compte ce phénomène consiste à voir comment a évolué les « parts de marché » des trois (3) municipalités / secteurs du nord-est de l'Île de Montréal dans le total de l'ancienne CUM. On constate que ledit ratio a oscillé autour de 12 - 13 % au total, mais que les écarts sont beaucoup plus grands dans le cas de la construction d'appartements. Ce marché étant très volatile par nature et composé de plusieurs segments distincts, une telle évolution n'est pas vraiment surprenante.

Tableau B.9 :
Production annuelle dans le secteur nord-est de Montréal, 1989-2001

	Nord-est Île ¹		Île de Montréal		Parts de marché ²	
	Logements total	Unités d'appartement	Logements total	Unités d'appartement	Logements total	Unités d'appartement
2001	440	(260)*	4 016	(2 429)	11%	(11)
2000	238	(103)	4 201	(2 754)	6%	(4)
1999	541	(401)	4 209	(2 535)	13%	(16)
1998	295	(115)	3 196	(1 630)	9%	(7)
1997	471	(354)	2 854	(1 581)	17%	(22)
1996	145	(36)	1 700	(918)	9%	(4)
1995	141	(26)	1 840	(1 109)	8%	(2)
1994	408	(252)	3 356	(2 100)	12%	(12)
1993	378	(222)	3 284	(1 913)	12%	(12)
1992	565	(330)	3 319	(1 846)	17%	(18)
1991	1 071	(562)	4 470	(2 607)	24%	(22)
1990	1 003	(726)	5 694	(4 525)	18%	(16)
1989	877	(635)	6 338	(4 749)	14%	(13)

1 Total des municipalités / secteurs de Montréal-Nord, Anjou et Rivière-des-Prairies.

2 En % du total des mises en chantier ou de celles globales d'appartements.

* Production totale (unités d'appartements seulement).

Source : Calculs de Pierre Bélanger économiste à partir des données de production de la SCHL.

Au niveau des marchés visés, la production multifamiliale s'est majoritairement effectuée sur l'Île de Montréal et ce, dans des projets de condominiums-appartements et de résidences pour personnes âgées. Les premiers se sont concentrés principalement dans le secteur des Galeries d'Anjou, alors qu'à Rivière-des-Prairies (sur le boulevard Gouin à la limite est de Montréal-Nord), au moins trois (3) projets pour personnes âgées ont vu le jour. Néanmoins, la construction de maisons unifamiliales a capté une certaine part sur le marché dans le projet Anjou-sur-le-Lac et dans l'axe des boulevards Perras / Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies.

Dans les deux zones de banlieue, la production d'unifamiliale a dominé avec plus de quatre (4) unités sur cinq (5) mises en chantier. Le secteur Laval Est a accueilli en moyenne cent soixante-cinq (150) unités par année, tandis que la MRC des Moulins en recevait près de cinq cent soixante-quinze (575) annuellement. Les projets Val-des-Brises, dans Duvernay Est à l'extrémité du pont Pie IX, au nord-ouest de l'autoroute 440, et ceux de la MRC des Moulins (Le Boisé d'en Haut, Haute Ville, Étang du grand Côteau, Domaine du Moulins...) ont été particulièrement actifs. La ville de La Plaine (85 unités par année) et le secteur est (jonction de l'A-640 et de l'A-40) de Lachenaie (65 unités par année) viennent en large partie compléter la liste de ces grands projets. Facteur à souligner, la MRC des Moulins a accueilli en parallèle un huit cents (800) unités additionnelles lors de la période 1995 – 2001 sur le marché multifamilial local.

Tableau B.10 :
Mises en chantier totales et unifamiliales, MRC des Moulins et territoires municipaux, 1995-2001

	Ville de Terrebonne						Ville de Mascouche		MRC des Moulins			
	Terrebonne		Lachenaie		La Plaine		Total		Total	App.		
	Total	App.	Total	App.	Total	App.	Total	App.	Total	App.		
2001	262	(214)	263	(245)	95	(80)	620	(539)	149	(137)	769	(676)
2000	250	(156)	234	(234)	70	(62)	554	(446)	215	(165)	769	(611)
1999	215	(196)	281	(220)	54	(54)	550	(470)	158	(152)	708	(622)
1998	154	(120)	273	(244)	54	(54)	481	(418)	138	(97)	619	(515)
1997	189	(131)	308	(233)	86	(84)	583	(448)	175	(142)	758	(590)
1996	202	(138)	178	(163)	104	(104)	484	(405)	107	(103)	591	(508)
1995	165	(115)	169	(128)	132	(130)	466	(373)	128	(104)	594	(477)
1995 - 2001	1 437	(1 064)	1 706	(1 467)	595	(568)	3 738	(3 099)	1 070	(900)	4 808	(3 999)

Source : SCHL, 2002.

C. COMPLÉMENT D'INFORMATIONS POUR LE SECTEUR INSTITUTIONNEL

OCCUPATION DU SOL

Le Tableau C.1 présente les données détaillées d'occupation du territoire par la fonction institutionnelle.

Tableau C.1 :
Données d'occupation du territoire d'étude et des zones pour la fonction institutionnelle

	Institutionnelle			Territoire total (tous usages ¹)			% Institutionnel / Territoire total
	Km ²	Ha	%	Km ²	Ha	%	
Montréal Nord-Est	5,5	548	42,5	63,0	6 298	27,3	8,1
1	0,7	66	5,5	11,0	1 101	4,8	6,4
2	2,0	158	13,2	22,6	2 258	9,8	7,1
3	0,3	29	2,4	17,4	1 744	7,6	1,7
4	2,6	256	21,4	12,0	1 195	5,2	21,7
Laval Est	2,1	208	17,4	39,1	3 915	17,0	5,4
1	2,0	202	16,9	23,7	2 370	10,3	8,4
2	0,1	6	0,5	15,4	1 545	6,7	0,6
Couronne Nord-Est	4,8	478	40,0	128,8	12 879	55,8	3,7
1	3,4	344	28,8	64,0	6 405	27,7	5,3
2	1,3	134	11,2	64,7	6 474	28,0	2,0
Territoire d'étude	12,4	1 194	100	230,9	23 091	100	5,2

¹ Excluant les territoires vacants autres et agricoles.

Au sein des trois zones du territoire d'étude, la répartition des surfaces occupées n'est pas uniforme. À Montréal, c'est dans les parties 2 (immédiatement à l'ouest du lien de l'A-25) et 4 (à l'extrême est de la zone) que l'on retrouve les plus fortes proportions. À Laval Est et sur la Couronne Nord-Est, ce sont les parties 1, situées à l'ouest, qui ont les plus fortes proportions; mentionnons que dans ces deux cas, de vastes complexes carcéraux se trouvent sur les territoires en question.

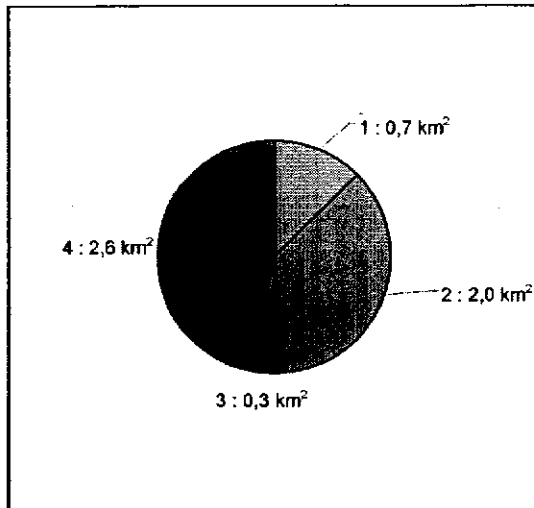


Figure C.1 : Superficies institutionnelles occupées et vacantes dans Montréal Nord-Est

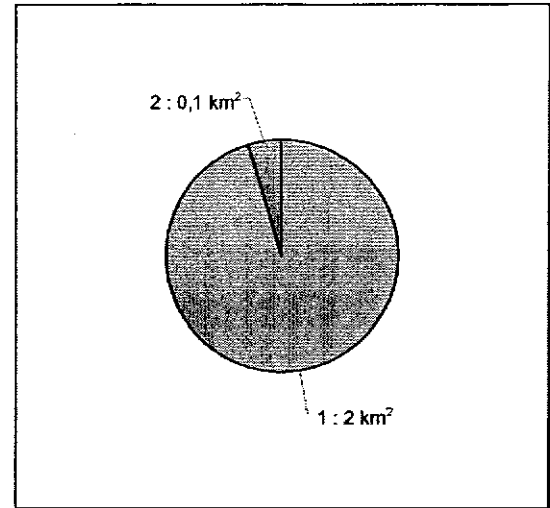


Figure C.2 : Superficies institutionnelles occupées et vacantes dans Laval Est

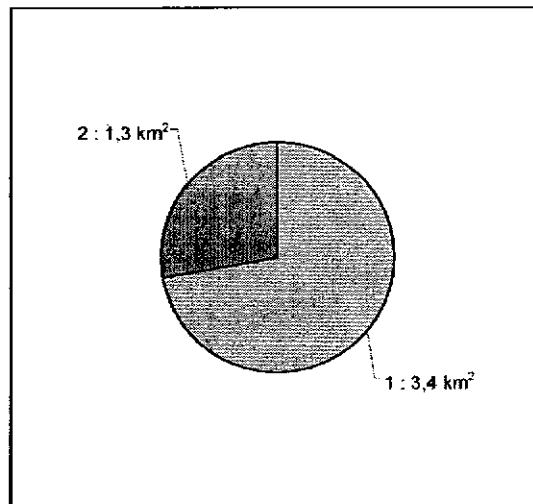


Figure C.3 : Superficies institutionnelles occupées et vacantes dans la Couronne Nord-Est

On peut remarquer sur la carte d'occupation et d'affectation du territoire de l'annexe A, que les parcelles d'occupation institutionnelle sont plus petites et plus nombreuses dans la zone montréalaise que dans les zones de Laval Est et de la Couronne Nord-Est. En effet, un comptage approximatif des parcelles occupées par la fonction institutionnelle permet de dénombrer environ 130 parcelles à Montréal Nord-Est, alors qu'on en compte une vingtaine à Laval Est et une cinquantaine dans la Couronne Nord-Est.

Certaines institutions majeures se démarquent tant par leur importance pour la population, quant au nombre d'employés ou quant à la superficie du territoire qu'elles occupent. Nous avons relevé 10 institutions majeures sur notre territoire d'étude. Le Tableau C.2 les présente, les localise dans les trois zones et donne leurs superficies occupées. Mentionnons qu'en

proportion des superficies institutionnelles de chacune de zones ainsi qu'en proportion du territoire total, elles représentent plus de 50 % des superficies occupées.

Tableau C.2 :
Principales institutions et superficies du territoire qu'elles occupent

Zone et institutions	km²	ha
Montréal Nord-Est		
Station d'épuration à Montréal	1,3	133,7
Hôpital Rivière-des-Prairies	0,5	54,7
Institut Pinel	0,1	7,3
Poste de transformateurs d'Hydro-Québec	0,3	26,7
Centre d'Accueil Cité des Prairies	0,5	50,1
Laval Est		
Complexe carcéral à Laval	1,3	133,5
Complexe scolaire à Laval (Leclerc)	0,3	25,9
Couronne Nord-Est		
Hôpital à Lachenaie	0,2	17,5
Complexe carcéral à Ste-Anne-des-Plaines	2,1	206,6
Station d'épuration des eaux à Terrebonne	0,5	48,4

La localisation plus précise des principales institutions est donnée sur la carte suivante à l'aide des numéros indiqués au tableau précédent. On remarque qu'à Montréal elles sont majoritairement situées à l'est du lien de l'A-25, alors qu'à Laval Est et sur la Couronne Nord-Est elles sont majoritairement situées dans les parties ouest du territoire d'étude, ce qui concorde et explique en partie la répartition des superficies occupées par la fonction institutionnelle dans les trois zones.

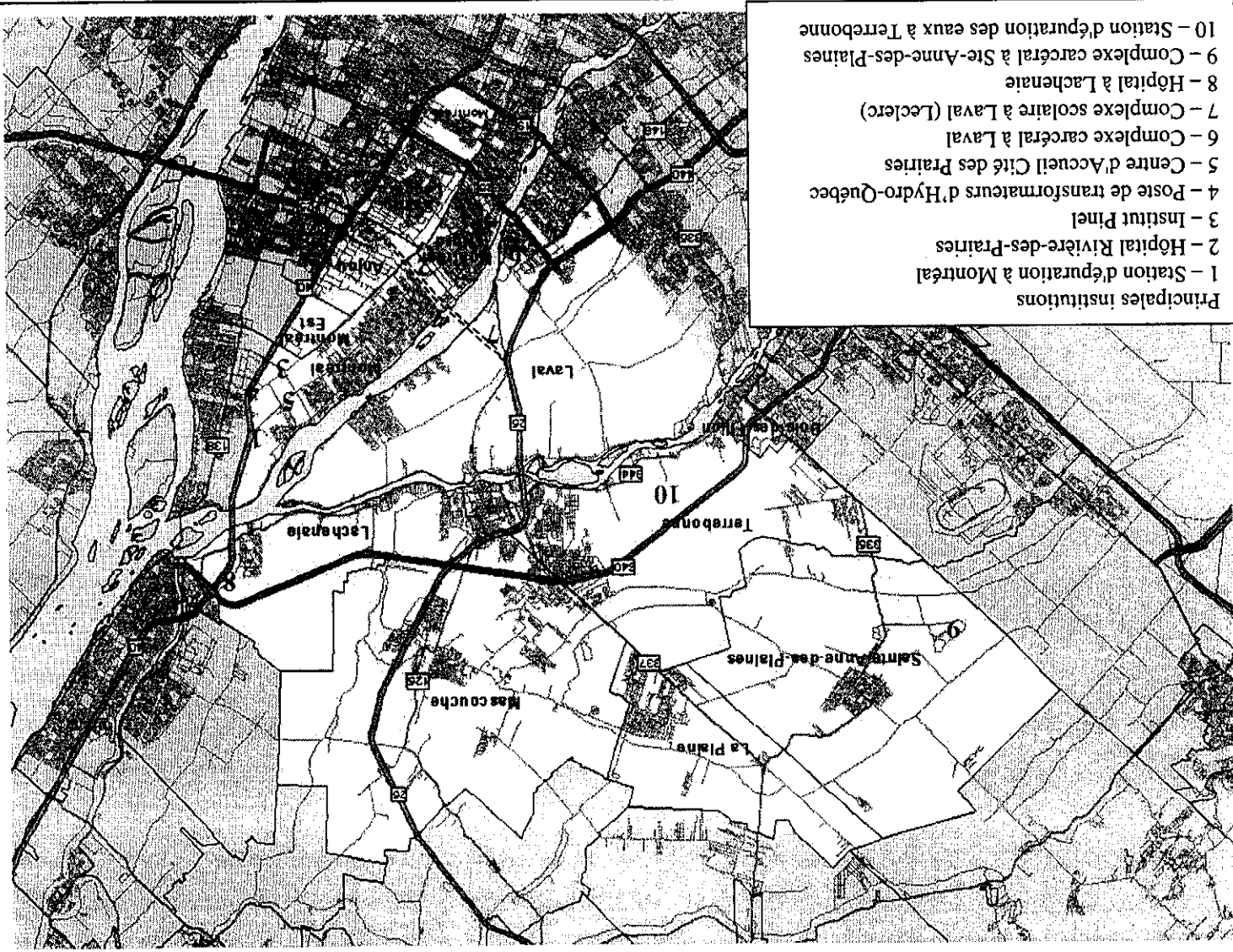


Figure C.4 : Localisation des principales institutions

INSTITUTIONS DANS MONTRÉAL NORD-EST

Enseignement Montréal Nord-Est

Rappelons que nous englobons, sous la dénomination de l'enseignement, les garderies, les écoles (de niveaux préscolaire, primaire et secondaire), les établissements d'enseignement collégial ou technique, les centres de formation professionnelle ainsi que les centres de formation aux adultes. Quant aux universités, il n'y en a aucune sur notre territoire d'étude, quelle que soit la zone observée.

Les garderies que nous avons répertoriées se retrouvent au sein de l'une ou l'autre des structures administratives suivantes :

- service de garde en installation (composante d'un centre de la petite enfance);
- service de garde en milieu familial (constitue aussi une composante d'un centre de la petite enfance);
- garderie à but lucratif
- garderie à but non lucratif.

Les centres de la petite enfance peuvent coordonner plusieurs services de garde en milieu familial, offrant un nombre restreint de places. Cependant, nous ne disposons pas du nombre précis de services de garde en milieu familial coordonné par chacun d'eux, mais seulement du nombre de places disponibles pour l'ensemble des services de garde en milieu familial. Dans la suite du texte, lorsqu'il sera question des garderies, nous ferons donc mention du nombre de places disponibles en plus du nombre d'établissements présents, afin de conserver l'importance réelle des disponibilités en milieu de garde.

Dans l'ensemble de la zone montréalaise, on retrouve 4 218 places offertes en garderie. Elles se répartissent entre 70 établissements, dont 9 regroupent 856 places disponibles en milieu familial (Ministère de la Famille et de l'Enfance, 2002).

Tous niveaux confondus, on dénombre 79 établissements d'enseignement sur le territoire montréalais à l'étude. De ce nombre, 12 sont des établissements privés, tandis que 67 font partie du système public. Ces derniers sont gérés par trois commissions scolaires⁷, dont une anglophone, celle-ci comptant 17 établissements. La proportion d'établissements desservant

⁷ Il s'agit de la Commission scolaire de Montréal (12 établissements); de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (38 établissements); et de la Commission scolaire English-Montreal (17 établissements).

une clientèle de langue anglaise est donc relativement importante, représentant plus de 20 % de l'ensemble des établissements scolaires (Ministère de l'Éducation, 2002).

Plus de 60 % des établissements présents sur le territoire dispensent un enseignement de niveau préscolaire et/ou primaire (soit 49 écoles); plus du quart s'adressent à des élèves du secondaire (20 écoles); tandis qu'on retrouve 10 institutions dispensant des cours de niveau collégial, technique, dans des centres de formation professionnelle ou des centres d'éducation aux adultes (Ministère de l'Éducation, 2002). Il s'agit d'un ratio, respectivement, de⁸ :

19,6 établissements d'enseignement **préscolaire et/ou primaire**/100 000 habitants;

8,0 établissements d'enseignement **secondaire** /100 000 habitants

et 4,0 établissements d'enseignement **collégial et autres** /100 000 habitants.

D'après les informations recueillies auprès des représentants des deux commissions scolaires que nous avons contactés, elles emploient 2 617 travailleurs, tous postes confondus (444 à la Commission scolaire de Montréal et 2 173 à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île) (Saulnier, 2002; Jacques, 2002). Nous n'avons cependant pu obtenir ces informations pour les 17 établissements d'enseignement de la Commission scolaire English-Montreal, ni pour les 12 établissements d'enseignement privés.

Bien que les personnes contactées travaillant au sein de ces commissions scolaires nous aient dit ne pas prévoir l'implantation de nouveaux établissements, un représentant du Service des ressources matérielles de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île a indiqué que leur clientèle était en expansion, surtout à partir du boulevard Pie IX vers l'est. Pour combler le manque d'espace, ils comptent faire des ententes avec la Commission scolaire de Montréal pour emprunter certains de leurs locaux, ou faire des rallonges aux établissements déjà existants. Mentionnons aussi qu'un réaménagement majeur (de l'ordre de 10 millions de \$) est prévu pour les deux prochaines années pour le centre de formation professionnelle Calixa-Lavallée. Il s'agira d'un agrandissement des installations actuelles. La nature de ces installations, qui exigent des équipements coûteux, justifie en grande partie l'importance du montant investi (Bélangier, M., 2002).

Pour ce qui est de la Commission scolaire de Montréal, quelques écoles devront être agrandies d'ici deux à quatre ans. Il ne s'agit cependant pas d'un nombre important de classes qui seront ajoutées (moins de 10 classes) (Saulnier, 2002). Nous n'avons pas réussi à

⁸ Le ratio est calculé en fonction de la population de 2001.

joindre un représentant de la Commission scolaire English-Montreal et ne savons donc pas quels sont leurs projets d'expansion.

Santé Montréal Nord-Est

Une seule régie régionale couvre cette zone, il s'agit de la RRSSS de Montréal-Centre, qui gère l'ensemble des soins de santé sur le territoire de l'Île de Montréal. Le territoire comprend quatre centres hospitaliers, neuf centres d'hébergement et de soins longue durée ainsi que quatre centres locaux de services communautaires. Au total, ces établissements offrent une capacité de 385 places de soins généraux spécialisés, 2 022 places d'hébergement et de soins longue durée et 377 places de soins psychiatriques (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2002).

Gouvernemental et services publics Montréal Nord-Est

Police et établissements carcéraux

Il n'y a pas de poste de police provinciale (Sûreté du Québec) sur ce territoire (Sûreté du Québec, 2002).

Le corps policier municipal couvrant Montréal est le Service de police de la Ville de Montréal (auparavant nommé le SPCUM). Sept postes de police de quartier sont présents dans notre zone Montréal Nord-Est (Ville de Montréal, 2002a).

Secteur Nord	Secteur Est
28 – Ahuntsic Est	39 – Montréal-Nord, Ouest
29 – St-Michel Ouest	40 – Montréal-Nord, Est
30 – St-Michel Est	41 – St-Léonard Nord
	45 – Rivière-des-Prairies

Parmi ces postes, un seul est situé à l'est du corridor de parachèvement de l'autoroute 25, celui de Rivière-des-Prairies.

Incendies

Le territoire de Montréal Nord-Est compte sept casernes de protection des incendies, alors que l'ensemble de la Ville en compte 65. Quatre de ces casernes situées sur le territoire de l'ancienne Ville de Montréal comptent un effectif de 144 pompiers et cinq autopompes, deux auto-échelles, une plateforme élévatrice et un véhicule d'accueil (Ville de Montréal, 2002b).

Autres

Les autres grands équipements de services publics et gouvernementaux comprennent le Centre de traitement des eaux usées de la Communauté urbaine de Montréal : situé au sud du Parc-nature de la Pointe aux Prairies, au nord de la Métropolitaine (40).

Un poste de transformation d'Hydro-Québec couvre une superficie importante au nord de l'intersection la Métropolitaine (40) et le boulevard Henri-Bourassa.

Finalement, on retrouve le Centre d'accueil La Cité des Prairies sur le boulevard St-Jean-Baptiste, entre les boulevards Perras et Maurice-Duplessis.

INSTITUTIONS DANS LAVAL EST

Enseignement Laval Est

Laval Est compte 1 013 places offertes en garderie, réparties entre 11 établissements (dont 3 regroupent 500 places disponibles en milieu familial) (Ministère de la Famille et de l'Enfance, 2002).

Deux commissions scolaires sont présentes sur ce territoire : l'une desservant une clientèle francophone (la Commission scolaire de Laval) et la seconde desservant une clientèle anglophone (la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier). La première compte 14 établissements d'enseignement, alors que la seconde en compte deux. Signalons que cette dernière ne gère que des établissements de niveaux préscolaire et/ou primaire et que, parmi les trois établissements d'enseignement privés que l'on retrouve sur ce territoire, il n'y en pas, non plus, qui dispensent des cours de niveau secondaire à une clientèle anglophone (Ministère de l'Éducation, 2002).

Des 19 établissements d'enseignement présents sur ce territoire, la grande majorité dispense des cours de niveau préscolaire et/ou primaire (15 écoles). Il y a trois établissements d'enseignement secondaire et un centre d'éducation aux adultes (Ministère de l'Éducation, 2002). Cela représente un ratio, respectivement, de⁹ :

30,1 établissements d'enseignement **préscolaire et/ou primaire**/100 000 habitants;

6,0 établissements d'enseignement **secondaire** /100 000 habitants

et 2,0 établissements d'enseignement **collégial et autres** /100 000 habitants.

⁹ Le ratio est calculé en fonction de la population de 2001.

On constate donc qu'il y a 33 % plus d'établissements d'enseignement préscolaire et/ou primaire sur ce territoire, toute proportion gardée, que dans la zone montréalaise qui, rappelons-le, compte 19,6 établissements d'enseignement de ce niveau par 100 000 habitants.

Nous ne sommes pas en mesure de spécifier le nombre d'employés embauchés par les commissions scolaires présentes sur ce territoire ni quels sont leurs projets d'expansion, n'ayant pas rejoint de représentants de ces dernières.

Santé Laval Est

La régie régionale qui couvre le territoire de Laval Est est la RRSSS de Laval. Le repérage des institutions de santé publiques situées dans notre zone permet d'identifier six établissements, un CLSC et cinq centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSDL). Ces établissements offrent une capacité de 489 places d'hébergement et de soins longue durée (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2002).

La ville de Laval compte, au total, trois centres hospitaliers, douze CHSLD, quatre CLSC, un CPEJ et un CR, soit un total de 21 établissements de santé. L'est de Laval en compte six, ce qui correspond approximativement au tiers. Cependant, il n'y a aucun centre hospitalier dans l'est, or, d'une manière générale, les centres hospitaliers sont le type d'établissements ayant une portée et des retombées socio-économiques plus importante pour les zones dans lesquelles ils s'insèrent (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2002).

Les perspectives de développement pour les prochains cinq ans ne laissent pas entrevoir de nouvelles implantations de centres de santé dans la partie est de Laval; le développement se fait plutôt, actuellement, à l'ouest et dans la partie centre-nord de Laval. À plus long terme, soit au-delà d'un horizon de cinq ans, il est possible que le CLSC des Mille-Îles soit agrandi (Auger, 2002).

Gouvernemental et services publics Laval Est

Police et établissements carcéraux

Il n'y a qu'un seul poste de police municipale dans cette zone. Il est situé sur la Montée du Moulin, dans le quartier St-François (le plus à l'est dans Laval), près de l'intersection de l'A-440 qui correspond aussi à la fin de cette autoroute (Ville de Laval, 2002). Il n'y a pas de poste de police provinciale (Sûreté du Québec) sur ce territoire (Sûreté du Québec, 2002).

Il y a trois établissements carcéraux de juridiction fédérale dans St-Vincent-de-Paul. Le Centre fédéral de formation (CFF) est un établissement à sécurité minimale et accueillait

419 détenus au 24 septembre 1998. L'établissement Leclerc est un complexe carcéral à sécurité moyenne qui comptait 553 détenus au 24 septembre 1998. Finalement, l'établissement Montée St-François (EMSF) est un établissement à sécurité minimale d'une capacité de 243 places. L'espace occupé par ces trois établissements de détention est important : 1,3 kilomètres carrés, ce qui correspond à 1,3 % du territoire de l'est de Laval (Service correctionnel du Canada, 2001).

Incendie

Deux casernes de prévention des incendies sont présentes sur notre territoire : une dans St-Vincent de Paul (n. 3) et l'autre dans St-François (n. 5). Chacune a un effectif total de 16 pompiers et un camion de type auto-pompe. En cas d'incendies majeurs, la caserne située à Vimont (n. 9) intervient aussi sur notre territoire d'étude. Cette dernière a un effectif total de 28 pompiers et possède des véhicules spécialisés en plus d'une autopompe : une unité de secours et une échelle aérienne de 10 pieds (Pépin, 2002).

Il est possible que certains changements surviennent dans les prochaines années dans l'organisation des services de prévention d'incendies à Laval. En outre, il est possible que l'école nationale des pompiers soit déménagée au complexe scolaire Leblanc, à la jonction de l'A-25, l'A-125 et la montée Masson. De plus, dans la perspective du développement industriel et résidentiel de part et d'autre de l'éventuelle autoroute 25, il est possible que la caserne numéro 5 soit relocalisée (Pépin, 2002).

Autres

En plus des éléments mentionnés précédemment, l'est de Laval compte une usine d'épuration des eaux près du Pont Athanase-David (A-335).

INSTITUTIONS DANS LA COURONNE NORD-EST

Enseignement Couronne Nord-Est

Dans la zone de la Couronne Nord-Est, on retrouve 1 878 places en garderie. Celles-ci se répartissent entre 23 établissements, dont sept regroupent 895 places en milieu familial (Ministère de la Famille et de l'Enfance, 2002).

La Couronne Nord-Est compte 43 établissements scolaires. Elle est desservie par trois commissions scolaires, dont une anglophone¹⁰, et compte trois établissements d'enseignement privés. De ces 43 établissements, 31 dispensent des cours de niveau préscolaire et/ou primaire; 12, des cours de niveau secondaire; et deux établissements offrent des services dans le cadre d'un centre de formation aux adultes ou de formation professionnelle¹¹ (Ministère de l'Éducation, 2002). Cela représente un ratio, respectivement, de¹² :

23,3 établissements d'enseignement **préscolaire et/ou primaire**/100 000 habitants;

9,0 établissements d'enseignement **secondaire** /100 000 habitants

et 1,5 établissement d'enseignement **collégial et autres** /100 000 habitants.

Il s'agit de la région comportant le plus grand nombre d'institutions secondaires par individu.

Nous savons que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles emploie 235 personnes, tous types de poste confondus, et qu'elle n'a pas de projets d'expansion ou d'aménagement prévus à court ou moyen termes (Maltais, 2002; Lalande, 2002). Nous n'avons cependant pas pu obtenir ce type d'informations concernant les autres institutions d'enseignement présentes dans cette zone.

Santé Couronne Nord-Est

Deux Régies régionales de la santé et des services sociaux sont présentes dans cette zone d'étude : la RRSSS de Lanaudière (Terrebonne et Mascouche) et la RRSSS des Laurentides (Bois-des-Filion et Sainte-Anne-des-Plaines) (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2002).

Notre zone d'étude comporte deux établissements de santé, un centre d'hébergement et de soins longue durée et un centre local de services communautaires. La capacité est de 128 places d'hébergement et soins de longue durée. Nous n'avons répertorié aucun établissement de santé à Sainte-Anne-des-Plaines et à Bois-des-Filion (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2002).

¹⁰ Il s'agit des commissions scolaires suivantes : Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (5 établissements); Commission scolaire Des Affluents (33 établissements); Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (2 établissements anglophones).

¹¹ Les 3 écoles privées dispensent des cours de niveau secondaire et, pour deux d'entre elles, aussi des cours de niveau préscolaire et/ou primaire. C'est pourquoi la somme des établissements présentés par niveau d'enseignement donne 45 et non pas 43.

¹² Le ratio est calculé en fonction de la population de 2001.

Notons cependant qu'un centre hospitalier majeur est actuellement en construction dans la partie est de l'ancienne ville de Lachenaie, c'est-à-dire à la limite orientale de notre zone d'étude. Il est probable que la clientèle de la MRC des Moulins qui utilise les services de l'hôpital Le Gardeur actuellement transfère vers ce nouvel établissement situé plus près et offrant des équipements plus modernes. Actuellement, environ 30 % de la clientèle hospitalière provenant de la MRC des Moulins utilise les services de l'hôpital Le Gardeur (Lague, 2002).

Gouvernemental et services publics Couronne Nord-Est

Police et établissements carcéraux

Cinq postes de police municipale peuvent être identifiés dans la Couronne Nord-Est. Ils sont répartis ainsi : un dans l'ancienne *municipalité de La Plaine*, deux dans l'ancien Terrebonne, un à Mascouche et un à Bois-des-Filion. Il n'y a pas de poste de police provinciale (Sûreté du Québec) sur ce territoire (Sûreté du Québec, 2002).

Le territoire de Sainte-Anne-des-Plaines, dans le nord-ouest de notre zone, comporte un complexe carcéral composé de trois établissements : le Centre régional de réception, l'établissement Archambault et l'établissement de Sainte-Anne-des-Plaines. Le premier comporte plusieurs sections permettant de recevoir des détenus de sexe masculin et féminin requérant divers niveaux de sécurité de détention. La capacité totale de l'établissement est de 393; 272 détenus s'y trouvaient au 31 mars 1999 (Service correctionnel du Canada, 2001).

L'établissement Archambault est un pénitencier à sécurité moyenne d'une capacité cellulaire de 425 cellules réparties entre trois pavillons. Au 31 mars 1999, l'établissement comptait 116 détenus dans l'unité de santé mentale et 248 détenus dans les deux autres unités (Service correctionnel du Canada, 2001).

Finalement, l'établissement de Sainte-Anne-des-Plaines est un établissement à sécurité minimale comprenant une capacité de 180 détenus masculins. Au 31 mars 1999, il en comptait 165 (Service correctionnel du Canada, 2001).

Incendie

Il y a quatre casernes de protection des incendies sur la Couronne Nord-Est. Elles sont localisées respectivement dans les territoires municipaux suivants : Bois-des-Filion, Terrebonne, Mascouche, La Plaine (municipalité maintenant intégrée à Terrebonne).

Autres

Comme autres installations de services publics et gouvernementaux, le territoire de la Couronne Nord-Est comporte les éléments suivants :

Aéroport de Mascouche, propriété de la Ville de Mascouche, en bordure de l'A-640 intégré au parc industriel de Mascouche.

Station d'épuration des eaux usées à Terrebonne, en bordure de l'A-640 entre les parcs industriels Terrebonne Est et Ouest.

Terrains de la Réserve du ministère de la Défense nationale : terres fédérales utilisées par l'armée, disponibles pour le développement industriel.

Pépinière de la Ville de Montréal, à Terrebonne (ce terrain sera développé en résidentiel prochainement).

PERSPECTIVES À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

On constate, au Tableau C.3, que des investissements importants sont annoncés pour les centres hospitaliers.

Tableau C.3 :
Grands projets d'investissements publics dans la région de Montréal

Projet	Période	Investissement
Plan de gestion des déplacements	2000-2010	3,8 - 5,8 MM \$
Excluant la prolongation du métro vers Laval	2000-2004	380,0 M \$
Excluant la prolongation du métro vers Pie-IX	2000-2007	63,5 M \$
Aéroports de Montréal (Dorval et Mirabel)	2000-2020	1,3 MM \$
dont la phase 1 : Agrandissement de Dorval	2000-2004	(500 M \$)
Centre hospitalier universitaire de McGill	2000-2004	850,0 M \$
Centre hospitalier de l'Université de Montréal	2000-2007	700,0 M \$
Agrandissement du Palais des congrès	2000-2002	239,3 M \$
Port de Montréal	1999-2003	180,0 M \$
Centre hospitalier de Lachenaie	2000-2003	149,6 M \$
Grande bibliothèque du Québec	2000-2003	90,6 M \$
Quartier international de Montréal	2000-2002	70,0 M \$
Entente-cadre Ville de Montréal/Gouvernement du Québec*		
Le volet transport **	2000-2005	(169,0 M \$)
Le volet développement culturel	2000-2005	61,0 M \$
Le volet Quartiers ciblés	2000-2003	42,0 M \$
Centre ambulatoire du Lakeshore et autres volets	2000-2002	57,5 M \$
Centre ambulatoire Maisonneuve-Rosemont	2000-2002	34,7 M \$
Centre ambulatoire Sacré-Cœur	2000-2003	33,4 M \$
Institut de l'hôtellerie	2000-2003	18,0 M \$

MM : milliard

M : million

* Excluant le volet concernant le programme d'infrastructures à venir

** Ces montants sont inclus au plan de gestion des déplacements

Source : MAMM, 2001.